



AdobeStock@ribkhan

QUELLE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES EN OCCITANIE ?

Éditorial du Président

Pour réussir la souveraineté énergétique, le CESER propose une stratégie industrielle

Aujourd'hui comme il y a plus de 70 ans, l'avenir de la France, sa capacité à retrouver une autonomie stratégique dans le domaine énergétique comme son nécessaire effort pour sa réindustrialisation, passe par l'énergie.

Hier, c'étaient les mineurs qui par leurs efforts humains pour l'extraction du charbon fournissaient au peuple français la possibilité de se chauffer, de rétablir l'industrie ferroviaire, la sidérurgie pour reconstruire le pays.

Avec la guerre en Ukraine déclarée par la Russie, l'énergie redevient un enjeu de société pour notre indépendance et celle des Européens, cette considération s'ajoute aux urgences environnementales pour opérer les mutations nécessaires qu'impose l'accélération du changement climatique.

Le rapport « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? » débattu et voté par l'assemblée plénière du CESER le 21 juin nous rappelle et confirme que seules les énergies pérennes, pilotables jour et nuit peuvent permettre à la France comme à notre région de retrouver une autonomie stratégique grâce au nucléaire et à l'hydroélectricité.

Avec les compétences de nos ingénieurs et de tous les personnels de ces deux filières industrielles énergétiques, la France fait encore partie des 5 ou 6 pays leaders dans le monde, mais s'est affaiblie depuis 20 ans par des incohérences politiques.

L'Avis très documenté du CESER établit et préconise une véritable stratégie de filière industrielle pour les énergies décarbonées et rappelle notre déficit en matière de fabrication d'éolien terrestre et photovoltaïque puisque nous importons 80 % de ce que nous installons (cela représente sur 10 ans (2006-2016) une facture de 53 milliards d'euros selon le rapport de la Cour des Comptes).

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie industrielle globale et coordonnée pour l'ensemble des filières des énergies décarbonées repose en amont, sur la prise en compte de la connaissance et du développement des compétences, des formations et des qualifications nécessaires pour ce secteur de l'énergie, mais également, pour tous les métiers de l'industrie qui sont impliqués dans le développement des énergies décarbonées, pour sécuriser les compétences et savoir-faire dont la région a besoin ; et en aval, sur le renforcement des entreprises françaises dans la construction des filières pour ne plus être contraint d'importer ce que nous ne produisons pas.

Chaque euro dépensé doit contribuer au développement de nos capacités à produire en Occitanie.

Par ailleurs, un immense effort de sobriété de consommation de l'énergie s'impose à toute la société, pour répondre collectivement et en solidarité à la nécessaire transition et rupture pour sortir des énergies fossiles.

Le CESER se prononce ainsi pour que l'entreprise EDF redevienne un grand service public de l'électricité au service de notre pays et permette une reconquête industrielle. Cela passe aussi par le renouvellement des concessions hydroélectriques pour l'opérateur historique.

Les salariés de l'énergie, comme les industriels de la filière, doivent retrouver la fierté de leurs aînés qui ont reconstruit la France.

Ce rapport du CESER exprime aussi cette solidarité.



Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Éric LALANDE
Président de la
Commission Activités
et Mutations Économiques
Économie Sociale et
Solidaire



Josette RAYNAUD
Rapporteuse



Philippe PATITUCCI
Rapporteur

Synthèse de l'Avis préparé par la commission "Activités et Mutations Économiques - Économie Sociale et Solidaire" voté le 21 juin 2022

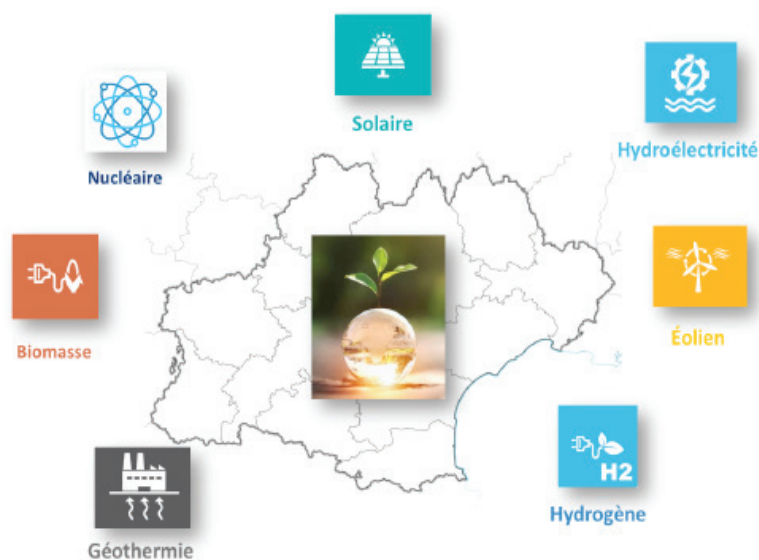
L'Accord de Paris et les rapports du GIEC sur le climat nous engagent à la transformation de notre modèle économique. La crise sanitaire a mis au grand jour nos dépendances et carences sur les plans sanitaire et industriel. La reprise économique a entraîné une flambée de prix de l'énergie et de nombreux matériaux. Le conflit en Ukraine accentue cette situation. Il pointe encore plus notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles, et celle de l'Europe au gaz et au pétrole russes.

Les enjeux liés à l'énergie et l'impact sur notre société et notre futur sont immenses et cruciaux. L'énergie est un bien commun et doit pouvoir assurer une indépendance par ses différents modes de production. L'énergie est une stratégie de temps long qui inscrit une vision de long terme dans une planification par la puissance publique.

L'énergie est au cœur de toutes les filières de productions qui répondent aux besoins des populations. La neutralité carbone est un impératif à l'horizon 2050 pour un futur durable et soutenable. Le recours aux énergies décarbonées est une obligation. Elles permettent de tendre vers plus d'indépendance vis-à-vis des pays exportateurs d'énergies fossiles, et ont un impact moindre sur notre environnement.

À partir de l'angle économique, cet Avis analyse les filières des énergies décarbonées (énergies renouvelables - hydroélectricité, éolien, solaire, biomasse, géothermie -, hydrogène, nucléaire) présentes ou en devenir en région Occitanie. Les filières des énergies décarbonées doivent être une source de développement économique, d'indépendance et de souveraineté pour notre territoire régional, pour construire une stratégie qui sécurise les activités de transformation à partir d'une énergie pilotable et disponible à tout moment.

L'OCCITANIE : VIVIER DES ÉNERGIES DÉCARBONÉES



La région Occitanie dispose de solides atouts énergétiques. Toutes les énergies ou les vecteurs énergétiques bas-carbone sont bien présents, à des degrés divers, en Occitanie : l'hydroélectricité, le solaire (thermique et photovoltaïque), l'éolien (terrestre et marin), les énergies issues de la biomasse, la géothermie, l'énergie nucléaire, le développement de l'hydrogène. Elles sont au cœur du Pacte Vert Occitanie qui guide les politiques et les actions du Conseil régional engagé depuis 2016, dans la transition énergétique, avec l'ambition d'être la première région européenne à énergie positive en 2050.

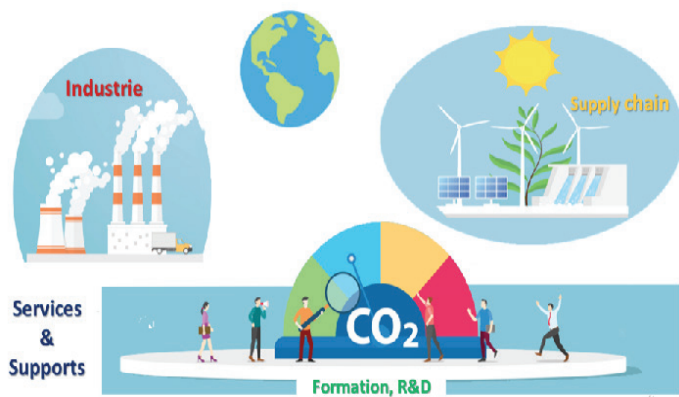
La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a mis en place des plans et programmes de soutien en faveur du développement des énergies décarbonées en région.

Le potentiel présent ou en devenir en région Occitanie, lié au développement des énergies décarbonées, doit être source de développement économique pour notre région. Cela demande du temps et une grande détermination. Une proactivité dont la Région et ses partenaires ont déjà fait preuve et qu'il faut poursuivre sans relâche ; une des clés de la réussite, en plus de la persévérance, est l'anticipation.

Ainsi, les filières « énergies décarbonées » pourront, outre fournir l'énergie nécessaire à nos besoins futurs, devenir des moteurs de notre industrie et de notre économie régionale. Nous devons veiller à ce que leurs déploiements se fassent dans la logique d'un développement durable effectif et surtout notre capacité à fabriquer ce que nous voulons implanter, plutôt que de renforcer le commerce extérieur de la Chine, de l'Allemagne et du Danemark comme nous le faisons depuis 15 ans !

La Région doit également se positionner : sur le développement des small modular reactors (SMR) (*petits réacteurs nucléaires*) pour offrir des opportunités de développement à l'export à certaines entreprises du territoire régional, et avec la Région Sud en faveur des nouveaux réacteurs nucléaires.

UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR LES FILIÈRES DES ÉNERGIES DÉCARBONÉES EN OCCITANIE



À partir de l'ancrage en Occitanie des filières productrices d'énergies décarbonées, il est urgent de **définir une stratégie industrielle globale** prenant en compte les spécificités de chacune, mais aussi celles des filières régionales associées. L'enjeu majeur est de stimuler et d'accompagner la dynamique « énergies décarbonées » et de faciliter les articulations à la croisée des différentes filières. L'ambition de ce plan stratégique doit unir toutes les forces régionales dans l'action !

La Région doit en être la cheffe de file, en synergie avec l'État, et fédérer toutes les parties prenantes publiques et privées positionnées au cœur des logiques sectorielles et territoriales.

Le CESER propose la mise en place par la Région de travaux impliquant l'ensemble des acteurs de la sphère des énergies décarbonées au niveau régional pour définir une stratégie industrielle des filières des « énergies décarbonées » en Occitanie qui doit se traduire en plan opérationnel et être mise en œuvre.

S'il est urgent de réagir, un plan stratégique opérationnel pour les filières des énergies décarbonées en Occitanie, doit être une dynamique partenariale réfléchie, incluant les besoins et les spécificités de toutes les parties prenantes du territoire, identifiant les manques et les solutions à mettre en œuvre.



Agir ensemble et définir « une stratégie industrielle des énergies décarbonées en Occitanie » coordonnée et opérationnelle pour relever le défi de la souveraineté et de l'indépendance autour des énergies décarbonées en Occitanie à l'horizon 2050 !

Un seul objectif doit guider ce plan opérationnel : « une économie régionale attractive, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois non-délocalisables, pour un futur durable et soutenable ! »

LES PRÉCONISATIONS DU CESER OCCITANIE

En lien avec la recommandation majeure de construire, mettre en œuvre et piloter une stratégie industrielle pour les filières des énergies décarbonées en Occitanie, quelques axes de préconisations de l'Avis :

La souveraineté énergétique et la réindustrialisation

Agir ensemble et définir « une stratégie industrielle des énergies décarbonées en Occitanie » coordonnée et opérationnelle pour relever le défi de la souveraineté et de l'indépendance autour des énergies décarbonées en Occitanie à l'horizon 2050 !

Le CESER recommande d'attirer sur le territoire des industriels (ETI/TPE/Start up/PME/Grands Groupes) pour développer des technologies et les produits nécessaires à l'essor des énergies décarbonées.

Le CESER encourage la Région à soutenir les projets de développement impliquant des compétences et des savoir-faire régionaux sur tout le territoire de l'Occitanie, tout en veillant à un partage équitable des efforts et à un juste équilibre des retombées sur l'ensemble du territoire.

Le CESER appelle la Région à porter une attention particulière à ce que les budgets régionaux engagés pour le développement des énergies décarbonées se traduisent par des retombées économiques sur l'écosystème industriel régional.

Le CESER invite la Région à transposer, à l'ensemble des filières décarbonées, la démarche sur l'éolien flottant, pour faciliter la participation d'entreprises industrielles régionales dans les projets de développements industriels liés aux énergies décarbonées. Toutes actions de la Région visant à renforcer cette participation, à favoriser l'emploi et l'ancrage régional des retombées économiques seront soutenues par le CESER.

Pour ne pas reproduire les erreurs commises dans la filière des éoliennes terrestres (importations massives), le CESER préconise qu'un objectif de 50% de productions françaises (voire occitanes) soit mis en œuvre pour le parc éolien flottant en Occitanie et le développement des énergies décarbonées. Chaque euro dépensé doit contribuer à renforcer notre potentiel industriel.

La souveraineté énergétique en Occitanie est assurée par l'hydroélectricité et le nucléaire.

Le CESER rappelle l'importance d'avoir une industrie régionale forte pour l'économie et la souveraineté de notre région.

Le CESER soutient la démarche « une industrie (nucléaire), un territoire » pour le Grand Carénage et le nouveau nucléaire (Gard rhodanien).

Le CESER réaffirme son attachement à un Grand Service Public de l'Énergie, pour garantir notre indépendance et notre souveraineté.

Préparer l'avenir par une vision interrégionale

Dans l'attente de solutions matures, fiables, pérennes et industrialisées, le nucléaire doit être maintenu. **La Région doit, d'une part, soutenir le maintien de Golfech dans des conditions de sécurité optimales ; et d'autre part, engager, avec la Région Sud, des pourparlers avec l'État, sur l'octroi d'EPR2 dans le Sud de la France.**

Les filières des énergies décarbonées

Le CESER souhaite que la Région soutienne la R&D et l'innovation dans toutes les filières des énergies décarbonées. Dans le cadre de son prochain Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région doit créer des appels à projets spécifiques filière « Énergies décarbonées » pour développer des produits industrialisables « Made in Occitanie », sur l'ensemble de la chaîne de valeur des filières « énergies décarbonées ».

Le CESER recommande à la Région de poursuivre la structuration régionale sur les filières des énergies décarbonées qui ne le sont pas encore, comme l'hydroélectricité. La création d'un comité régional inter-filières des énergies renforcerait la dynamique autour des énergies décarbonées en établissant des connexions entre tous les acteurs.

L'emploi et la formation

Le CESER engage la Région à poursuivre les travaux d'identification des besoins en compétences et savoir-faire actuels et futurs pour chacune des filières des énergies décarbonées en Occitanie.

Le CESER suggère de réaliser régulièrement, au niveau régional, des actions de communication, plus particulièrement en direction d'un public jeune ou en reconversion, ne raisonnant plus en silo, filière par filière, mais affichant les différentes opportunités d'emplois et les passerelles au sein des filières des énergies décarbonées.

Le CESER préconise que la Région soutienne des écoles et formations créées par les entreprises régionales, ou des branches, pour répondre aux besoins de ces entreprises pourvoyeuses d'emplois et construire une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La coordination régionale des énergies décarbonées

La Région doit se positionner en tant que cheffe de file des énergies décarbonées en Occitanie pour assurer un développement concerté et équilibré des énergies décarbonées sur l'ensemble de l'Occitanie.

Le CESER propose que la Région formalise une collaboration opérationnelle avec la représentation régionale des syndicats territoriaux de l'énergie (Territoire d'énergie Occitanie) pour une transition énergétique équilibrée et concertée.

La création d'un annuaire spécifique régional identifiant leur rôle dans la chaîne de valeur régionale des énergies, leurs compétences..., permettrait de renforcer la lisibilité et la reconnaissance des entreprises et des opérateurs locaux, investis dans la dynamique « énergies décarbonées ».

Les énergies décarbonées pour un développement durable et soutenable

Le CESER demande à la Région d'être particulièrement vigilante au coût global et à la fin de vie des installations (renouvellement et démantèlement) dans l'octroi des aides financières.

Le CESER recommande à la Région de se saisir de la question des potentiels conflits d'usage des ressources et de mener une réflexion avec toutes les parties prenantes en vue d'établir régionalement des stratégies équilibrées, soutenables et durables.

L'appropriation et l'acceptabilité des projets liés aux énergies décarbonées

L'implantation de nouvelles infrastructures de production d'énergies décarbonées doit se faire en concertation avec toutes les parties prenantes, et tenir compte de tous les paramètres et les impacts potentiels. Le CESER appelle la Région et l'État à veiller et à mettre en œuvre ce principe avant d'autoriser ou de cofinancer de nouveaux projets.

Enfin, le CESER rappelle que : « L'énergie que nous ne consommons pas, est le meilleur garant de notre avenir ».

Le travail mené dans cet Avis n'a pas la prétention d'être exhaustif, ni d'avoir épuisé le sujet. Il doit être considéré comme un point de départ, tant les contextes auxquels il se rapporte évoluent chaque jour.

À suivre...

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <https://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Christine GUIDICE ■ christine.guidice@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 74

Secrétaire : Vitrigny CAM ■ vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 82